



VILLE DE CRESPIERES

YVELINES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/12/2025

Référence
2025-68

Objet de la délibération
Fixation des tarifs des objets de Noël vendus par le Conseil Municipal des Enfants

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	12	14

Date de la convocation
11/12/2025

Date d'affichage
11/12/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
Le : 18/12/2025

L'an 2025 et le 16 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maire de Crespières sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire

Présents :

M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Laure DEVAUD PINON, Myriam GUILMET, Marielle LAMMENS, Nereida LANGE, Laurence ROUSSELET, Agnès TABARY, MM : Éric BERTHEMY, Christian BEZARD, Olivier CHEMIN, François GRIMONPREZ, Michel ODDOS,

Absent(s) ayant donné procuration : Mme Véronique BIGARD à M Adriano BALLARIN, M Didier LE SAUX à M Michel ODDOS.

Absents : Mme Virginie DUMONT, M Gérard LAGARDE.

A été nommé(e) secrétaire : Mme Nereida LANGE

Objet de la délibération : Fixation des tarifs des objets de Noël vendus par le Conseil Municipal des Enfants pendant le Marché de Noël de Crespières

Le Conseil Municipal des Enfants a proposé aux enfants de l'école Émilie du Châtelet de fabriquer des objets de Noël et de les vendre au Marché de Noël de Crespières. L'ensemble des recettes sera reversé à une association caritative.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de fixer les tarifs de vente,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'UNANIMITÉ

Et
DE FIXER les tarifs de 1 € à 7 € selon les objets,

DE DIRE que les recettes seront versées à l'association LE RIRE MÉDECIN.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2025

Le Maire
Adriano BALLARIN



La secrétaire de séance
Nereida LANGE